

Accompagnement technique et économique des agriculteurs : éléments de prospective
Le cas du conseil en énergie

Mélanie GAMBINO, Fabienne PORTET

Centre d'Études et de Prospective
Service de la Statistique et de la Prospective
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
12, rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007
93555 Montruil-sous-Bois Cedex
Tel : 01 49 55 85 84
Fax : 01 49 55 85 00
melanie.gambino@agriculture.gouv.fr
fabienne.portet@agriculture.gouv.fr



Colloque SFER "Conseil en agriculture : acteurs, marchés, mutations "

14 et 15 octobre 2010 – AgroSup Dijon, 26 boulevard Docteur Petitjean 21079 DIJON France

Résumé :

Cette communication propose une analyse prospective de l'évolution du conseil agricole, en France, en matière d'énergie. Dans un premier temps, il s'agit de dresser un diagnostic du conseil. Les principales tendances émergentes qui s'affirment dans le conseil en énergie reflètent un certain nombre de caractéristiques du conseil agricole en France en général, et modifient parfois certaines visions. Sur cette base nous formulons ensuite des hypothèses d'évolution de l'accompagnement technique et économique des agriculteurs. Quatre hypothèses sont présentées, qui déclinent divers positionnements entre les principaux acteurs du développement agricole, diverses évolutions des métiers des conseillers, en lien avec l'évolution du secteur agricole. La prospective n'est pas une manière de prédire l'avenir, mais de détecter les tendances à l'œuvre et les ruptures à envisager, afin d'éclairer sur les enjeux majeurs d'évolution. Ces hypothèses sont donc des images stylisées de plusieurs évolutions probables du conseil en France.

Mots clés : prospective, énergie, métiers du conseil

*

Introduction

L'activité de conseil aux agriculteurs, définie comme « un transfert d'information qui repose sur une forte relation directe agriculteur et conseiller et qui induit un changement potentiel sur l'exploitation »¹, est en constante redéfinition. Le passage d'un accompagnement basé sur une démarche prescriptive vers une démarche plus participative, le retrait de l'État tant sur le plan financier que pour la mise en œuvre du conseil, sont deux tendances lourdes qui caractérisent l'évolution de l'accompagnement des agriculteurs, tant en France qu'en Europe. Face à cette restructuration en cours et aux interrogations qu'elle suscite, la prospective représente un moyen efficace afin d'anticiper les états probables de la réalité à venir, mais surtout de définir les processus et les chemins pour les atteindre. Cette communication a donc pour objectif d'apporter des éléments de connaissance à caractère prospectif pour appréhender les différentes évolutions du conseil agricole en énergie à l'horizon 2030.

La thématique de l'énergie en agriculture se situe à l'interface entre transformations des politiques publiques et demandes de conseil. D'une part, l'énergie s'inscrit dans le renouvellement des politiques agricoles et la recherche de modèles d'agriculture plus durables qui s'opèrent depuis les années 1990. Au cœur des débats lors du Grenelle de l'environnement, l'énergie a fait depuis l'objet de plusieurs programmes spécifiques au secteur agricole (Plan Climat, Plan de performance énergétique des exploitations agricoles 2009-2013, etc.). De nouvelles orientations de l'action publique sont donc adressées aux agriculteurs : réduire les consommations d'énergie fossile, améliorer la performance énergétique des exploitations, produire des énergies renouvelables à partir de biomasse ou d'autres ressources disponibles (foncier, bâtiments).

D'autre part, la thématique "énergie" interpelle les dispositifs d'accompagnement et de conseil agricole, chargés de la mise en œuvre de ces nouvelles orientations. La gestion de l'énergie dans les systèmes de production crée en effet une forte demande en accompagnement technique et économique des exploitations. Il semble donc opportun d'analyser ce que la prise en charge de la

1 Zakeosssian D, Bauduceau N, Barbut L, Desgrée A. Les métiers de conseillers en développement agricole, Rapport de synthèse, AscA, 2005.

thématique énergie par les différents acteurs du conseil agricole en France révèle sur le conseil et ses éventuelles transformations. Par ailleurs, identifier les enjeux qui se posent en termes de conseil en énergie permet d'éclairer sur les besoins et enjeux futurs en termes de conseil agricole en général.

A cet égard, la prospective permet non seulement pour faire l'état des lieux des connaissances disponibles sur le sujet, mais aussi de renseigner sur nos capacités d'action actuelles et futures. L'essentiel n'est pas d'imaginer en détail tout ce qui pourra arriver demain, mais d'anticiper à grands traits différents avènements probables pour entretenir nos capacités d'action face à ce qui arrivera réellement. Cette communication s'inscrit dans les travaux effectués pour la prospective Agriculture Énergie 2030 (voir annexe), pilotée par le Centre d'études et de prospective du MAAP. Nous présentons dans un premier temps une analyse des tendances à l'œuvre en matière de conseil en énergie. Ensuite, nous développons différentes hypothèses d'évolution du conseil, en se basant sur les scénarios Agriculture Énergie 2030.

Méthodologie de l'étude

Les résultats présentés ici s'appuient en grande partie sur la prospective Agriculture Énergie 2030 (voir annexe), notamment les fiches-variables "Accompagnement technique et économique des agriculteurs" et "Politiques agricoles et de développement local des régions" réalisées dans le cadre de cet exercice. La première de ces fiches-variables fait une rétrospective du conseil agricole en soulignant les principales tendances, passées et émergentes, et les incertitudes qui se posent quant à l'évolution future du système de développement agricole en France. Suite à l'analyse rétrospective, quatre hypothèses d'évolution du conseil sont présentées dans cette fiche. Elles reposent sur une revue bibliographique générale sur le conseil agricole en France (voir bibliographie). De plus, les hypothèses d'évolution du conseil en énergie sont à situer dans les quatre scénarios de la prospective Agriculture Énergie 2030, que nous présentons en même temps que les hypothèses, pour apporter des éléments de contexte. Enfin, une série d'entretiens semi-directifs avec un échantillon des acteurs français du conseil agricole² est venue compléter ces travaux, afin de recueillir les tendances d'évolution qui s'appliquent spécifiquement au conseil en énergie.

*

I. Analyse des tendances et signaux faibles du conseil agricole en matière énergétique

La question de l'énergie, qu'elle soit abordée sous l'angle des économies d'énergies, de la production d'énergie, de l'environnement ou du changement climatique, reflète et parfois modifie les tendances à l'œuvre dans le conseil agricole en France. On distingue des tendances lourdes (phénomènes à forte inertie, dont on peut raisonnablement anticiper l'évolution) et des tendances émergentes ou signaux faibles (phénomènes encore mineurs mais potentiellement porteurs ou annonciateurs de profondes évolutions). Nous nous contentons ici d'analyser les tendances observées dans le conseil en énergie, sans passer en revue l'ensemble des tendances à l'œuvre dans le conseil agricole en général.

² Bureau d'études (Solagro), acteurs publics (APCA, Chambres régionales), acteurs privés (Coop de France, CER), acteurs associatifs para-publics (AILE, Trame, RAD, Civam 72), Instituts Techniques Agricoles (Ifip, Arvalis).

On constate en premier lieu que **différents motifs d'intervention coexistent** (tendance lourde). La coexistence de ces motifs fait courir le **risque d'éclatement du conseil** en l'énergie. Pour les réseaux locaux de développement agricole, investir la thématique de l'énergie se justifie dans la mesure où elle s'inscrit dans une démarche globale de recherche d'autonomie des exploitations, qui constitue la philosophie d'action de ces acteurs. Elles adoptent une logique ascendante du conseil, basée sur l'expérimentation et souvent en réponse à des demandes des agriculteurs. Cette logique reflète le passage de « la simple prescription (vers la co-construction) avec les agriculteurs »³. Les instituts techniques ont, eux, une approche descendante du conseil en énergie : des conseillers régionaux relaient les innovations auprès des agriculteurs. Pour le secteur privé (coopératives, négoce), la thématique de l'énergie est abordée comme une opportunité économique à divers niveaux : possibilités d'investissements, de commercialisation de nouvelles technologies ; potentiel d'économies de charges pour les agriculteurs (investissements dans la production d'énergie renouvelables et complément de revenus, investissements dans des équipements à haute performance énergétique, etc). Pour les Chambres d'Agriculture, le conseil en énergie revêt une dimension politique au sens strict du terme : c'est-à-dire que les interventions des chambres sur cette thématique visent avant tout à toucher le plus grand nombre d'agriculteurs. Elles privilégient donc une logique collective de l'accompagnement (ayant par ailleurs de moins en moins de moyens pour répondre à des demandes individuelles).

On observe également une tension entre services payants et services publics qui reflète la tendance à la **privatisation de l'accompagnement des agriculteurs** en France (il s'agit d'une tendance lourde observée également dans d'autres pays européens). En matière énergétique, l'accompagnement et le conseil constituent de plus en plus une activité de service animée par des relations entre prestataires et bénéficiaires. Par conséquent, **certaines acteurs sont en concurrence entre eux**. C'est le cas des Centres d'Economie Rurale (CER) avec les Chambres qui développent aussi des services privés sur mesure et payant. L'activité de R&D est également touchée par cette privatisation. Les instituts techniques travaillent avec des laboratoires de recherche publique et les acteurs du développement agricole pour développer des prestations payantes (outils de diagnostic, de réduction des charges et d'économies d'énergie). La diminution des financements publics en direction de l'activité même de conseil contribue à nourrir ces tensions.

Dans ce jeu de concurrence, deux catégories d'acteurs se distinguent : les acteurs proactifs (notamment un bureau d'études faisant figure de référence nationale sur le thème de l'énergie, des réseaux associatifs qui ont traité les questions énergétiques de manière précoce) ; et les autres acteurs (Chambres, instituts, Coop de France) qui se positionnent de manière plus réactive au contexte politique, économique ou énergétique. Selon le positionnement des acteurs, l'activité de conseil en énergie elle-même est considérée soit comme une tendance lourde du conseil agricole, soit comme une tendance émergente. Pour les acteurs pro actifs, les activités de conseil en énergie sont prises en charge depuis les années 1980. Pour les autres, l'intégration du conseil en énergie est guidée par les nouvelles orientations dans les politiques publiques, et la réorientation des thématiques du conseil qui s'ensuit (notamment, l'apparition du Plan de performance énergétique⁴ et la diffusion des diagnostics énergétiques comme préalable aux investissements ont suscité l'apparition ou l'intervention de nombreux acteurs de terrain).

3 Mundler P, Labarthe P, Laurent C, Les disparités d'accès au conseil. Le cas de la région Rhône-Alpes, *Economie rurale* 291, 2006

4 <http://agriculture.gouv.fr/le-plan-performance-energetique>

Mais, en matière énergétique, cette tendance à la privatisation est tempérée. Tous les acteurs du développement, quelle que soit leur position dans le jeu concurrentiel, mentionnent **le besoin de partager** et collecter des références techniques, des savoir-faire et des pratiques. Ce besoin tient notamment au caractère agronomique et aux défis techniques que posent les enjeux énergétiques en agriculture (recherche de systèmes productifs et économes en intrants, autonomie des exploitations). Ce besoin de partage entre en contradiction avec la tendance à la privatisation évoquée plus haut. Ce point révèle la légitimité d'une prise en charge publique du conseil en énergie. On constate ainsi que le manque de moyens financiers et humains est de plus en plus résolu par des **partenariats**. En même temps que les acteurs du conseil se positionnent dans l'environnement concurrentiel décrit plus haut, ils nouent des partenariats entre eux (Réseaux mixtes technologiques, etc.). Ces partenariats permettent de mutualiser des moyens et des actions (publications de manuels sur les énergies renouvelables, réponse collective à appels à projets CASDAR, etc.), et de préfigurer la mutualisation des outils (compteurs servant au suivi des consommations d'énergie sur différents postes d'une exploitation). Cette tendance renforce le caractère collectif du conseil dans ce domaine, alors que le contexte actuel pousse à croire à un passage au conseil individuel. Cet effort de mutualisation a permis de développer et d'améliorer un certain nombre d'outils de mesure des consommations d'énergie sur les exploitations (les diagnostics énergétiques), considérés comme la première étape du conseil en énergie. A cet égard la mobilisation des acteurs semble une réussite pour la diffusion du conseil en énergie.

Toutefois des difficultés se posent aux acteurs pour diffuser du conseil en énergie. D'une part, traduire des diagnostics énergétiques en recommandations stratégiques et opérationnelles, c'est à dire en actions appropriées par les agriculteurs, n'est pas toujours chose aisée. Cet écueil tient en partie au manque de références cité plus haut, en partie aussi au manque de moyens dévolus (financiers, humains). Ce point concorde avec la tendance observée dans les profils des métiers du conseil : on observe en effet que davantage de personnes (en emplois temps plein) exercent des activités situées en amont du conseil (formations, production de références, expérimentations, transfert de résultats de recherche) que des activités de conseil stratégique aux agriculteurs proprement dites⁵.

Mais la principale difficulté semble venir de la demande de conseil : les agriculteurs sont demandeurs de conseil en énergie les années où le contexte économique (prix de l'énergie, prix agricoles) les force à s'interroger sur ces questions. D'autres préoccupations sont donc fortement susceptibles de prendre le pas dans les demandes de conseil. Cette volatilité de la demande freine parfois le développement de projets pérennes.

*

L'analyse du conseil en énergie montre qu'il cristallise une partie des tendances observées dans le conseil agricole qui sont déjà étudiées par ailleurs. La synthèse de ces tendances révèle un certain nombre d'incertitudes qui caractérisent l'évolution du conseil en énergie. Par incertitudes, on entend un ensemble de phénomènes qui ont un fort impact sur l'évolution future du conseil agricole, mais dont l'occurrence ou l'évolution est incertaine. La privatisation et la mise en concurrence des acteurs pose la question de la gouvernance du développement agricole et du conseil en France. Dans un contexte de réduction des budgets publics alloués au développement agricole, cette question est particulièrement pertinente. La recherche de partenariats semble une piste d'évolution intéressante pour la diffusion du conseil, mais le caractère volatile de la demande en conseil en énergie laisse à penser que la poursuite de sa diffusion n'est pas complètement acquise.

5 Mundler P, Labarthe P, Laurent C, Les disparités d'accès au conseil. Le cas de la région Rhône-Alpes, *Economie rurale*, 291, 2006.

Dans la deuxième partie nous tenterons de répondre à ces incertitudes, en proposant des hypothèses d'évolution du conseil agricole face à différents contextes d'évolution du contexte général, et notamment du contexte énergétique.

II. Quelles évolutions possibles du conseil agricole à l'horizon 2030?

Les hypothèses d'évolution du conseil agricole présentées dans cette partie ont été élaborées dans le cadre de la prospective Agriculture Energie 2030. Le conseil agricole évolue différemment dans les quatre scénarios : configuration des acteurs, priorités d'action, contenu du conseil (dimensions technique, territoriale). On peut donc distinguer quatre hypothèses d'évolution du conseil d'ici 2030 : la régionalisation, la dualisation, la prise en charge par les filières et par les métropoles, et la prise en charge publique pour la relance agronomique. Ces hypothèses sont fortement liées à divers contextes qui caractérisent les quatre scénarios Agriculture Energie 2030 ("Territorialisation et sobriété face à la crise", "Agriculture duale et réalisme énergétique", "Agriculture-santé sans contrainte énergétique forte" et "Agriculture écologique et maîtrise de l'énergie"). Pour chaque hypothèse concernant le conseil, des éléments de contexte du scénario auquel elle appartient sont d'abord précisés. Puis nous proposons une description précise du dispositif de conseil agricole.

Les hypothèses et les scénarios présentés ne sont en aucune manière des pronostics sur ce qui va arriver, encore moins l'expression des préférences du MAAP. Il s'agit d'outils permettant d'illustrer les possibles évolutions du conseil en énergie.

Hypothèse 1. La régionalisation du conseil agricole

Le scénario "Territorialisation et sobriété face à la crise" procède d'un double mouvement de crise profonde affaiblissant les modèles économiques conventionnels et de montée en puissance d'une gouvernance régionale. Le contexte international est tendu et orienté vers le repli régional marqué par des restrictions aux exportations. Vers 2020, le pilotage des politiques publiques est plus largement confié aux régions, considérées comme plus proches des problématiques de développement des territoires. L'image en 2030 qui en résulte est celle d'une agriculture profondément transformée qui, face à un ensemble de contraintes externes (prix durablement élevé de l'énergie, crise budgétaire et décrédibilisation de l'État, repli régional et contraction des échanges commerciaux internationaux) s'adapte dans l'urgence en formulant une stratégie orientée vers le local, nécessairement accompagnée de réformes institutionnelles majeures. La stratégie d'autonomie des systèmes de production passe par la réduction des intrants, l'extensification de l'élevage, l'autonomie, la diversification des productions. La recherche de complémentarités culture/élevage ou entre cultures à l'échelle des exploitations ou des territoires se généralise. La déspecialisation et la baisse de la production entraîne une faible capacité à l'export. A l'horizon 2030, cette transformation n'est pas harmonisée sur l'ensemble du territoire français et il existe de fortes disparités régionales.

Le conseil agricole est une cheville ouvrière de cette transition vers des modèles d'agriculture plus économe en intrants. Dans ce scénario, la nature du conseil évolue de façon de plus en plus transversale. Elle s'adapte davantage aux besoins individuels des agriculteurs. Les Chambres d'agriculture, les organismes économiques, et des services déconcentrés de l'État constituent des

acteurs moteurs. Ils poursuivent la mutualisation actuelle de leurs services en s'organisent régionalement plutôt qu'au niveau départemental. L'échelon régional a acquis davantage de compétences en matière de gestion du secteur agricole ; les financements publics au développement agricole proviennent essentiellement de cet échelon. Les nouvelles chambres régionales prennent en charge la recherche et la diffusion de références pour la mise en place de filières de diversification des systèmes de production et la recherche de complémentarités entre les productions animales et végétales et entre productions végétales viables.

Les acteurs s'organisent aussi en fonction des réseaux et des groupements d'agriculteurs qui les poussent selon les régions à intégrer des exigences plus ou moins fortes en matière énergétique et environnementale. L'accompagnement se fait aussi grâce à des outils tels que des revues, des fiches actions et sites intranet pour relayer les innovations technologiques.

Les enjeux techniques posés par la recherche d'un renouveau agronomique contribuent à déplacer le contenu des débats dans le monde agricole vers des orientations et des actions techniques. Les conseillers interviennent surtout dans la formation auprès de chargés de missions techniques qui réclament un accompagnement méthodologique solide en lien avec les stratégies des Conseils régionaux. Ce ne sont pas les agriculteurs qui font la demande pour ce type de formation, mais les techniciens et conseillers qui sont en contact avec eux. Dans ce scénario, le caractère réactif est un frein au développement et à la diffusion d'innovations permettant des économies d'énergies, telles que le semis direct par exemple.

Hypothèse 2. Une dualisation de l'agriculture et du conseil

Le scénario "Agriculture duale et réalisme énergétique" est marqué par un contexte de forte volatilité des prix de l'énergie et de libéralisation accrue des échanges. On assiste à une baisse des soutiens publics à l'agriculture et à un recentrage sur la rémunération des biens publics fournis par les activités agricoles. Ces évolutions ont un impact très différent sur les exploitations agricoles, selon qu'elles se mettent en capacité ou pas de répondre aux demandes locales en matière d'approvisionnement de proximité et de fourniture d'aménités. Deux types d'agriculture se développent :

- une « agriculture d'entreprise » (principalement dans les régions de plaines du nord, centre et sud-ouest et bocages de l'ouest) : ces exploitations recherchent la compétitivité et se positionnent à l'export. L'intensification et la restructuration conduisent à un modèle d'agriculture de précision à fort niveau d'intrants. L'optimisation énergétique de ces exploitations répond à une logique économique et bénéficie d'une offre technologique et de conseil privée.

- une « agriculture multifonctionnelle » : ces exploitations diversifient leur activité et bénéficient de la rémunération des services environnementaux qu'elles rendent (eau, biodiversité, paysage, stockage du carbone). Il s'agit principalement d'élevage extensif, d'agriculture biologique et de polyculture-élevage. Ces exploitations adoptent des stratégies d'autonomie et de sobriété proches de celles du scénario 1.

La dualité des exploitations agricoles se répercute sur le dispositif de conseil. La nature de l'accompagnement et les compétences des conseillers dépendent donc du modèle d'agriculture dans lequel il s'inscrit. Globalement, le système de conseil agricole français souffre d'un manque de dialogue entre deux types de réseaux de conseil correspondant aux deux types d'agriculture.

Pour l'agriculture d'entreprise, la demande en conseil est avant tout guidée par le contexte économique et l'évolution des marchés. L'activité de conseil est très liée à la production. Le conseil privé mutualisé se développe, les partenariats entre les acteurs du développement agricole sont davantage contractualisés; des réseaux se créent entre le secteur privé, agriculteurs, parfois collectivités pour le développement de certaines filières (céréales, biocarburants par exemple). Le profil des conseillers évolue vers celui d'un collaborateur dédié à la gestion globale de l'exploitation.

Les agriculteurs pluriactifs recherchent du conseil hors des circuits habituels (réseaux d'agrotourisme, agriculture biologique, systèmes de production moins intensifs). Pour ces exploitations multifonctionnelles, l'investissement dans l'innovation souffre de la baisse des soutiens publics. Le besoin d'échanger des expériences et de s'approprier des pratiques croît. Des réseaux de partage mixtes et ascendants se développent ou se renforcent, devenant les instances les mieux reconnues par les agriculteurs et les autres acteurs des territoires. Les échanges entre ces réseaux sont une nécessité, ils sont notamment assurés par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les conseillers liés à des groupements développent une double compétence: en agronomie pour bien maîtriser le fonctionnement d'une exploitation et en gestion humaine pour comprendre et animer les groupes d'agriculteurs. Le rôle des conseillers des chambres se recentre sur le contrôle et l'accompagnement méthodologique à caractère juridique.

Peu d'acteurs nouveaux émergent dans ce scénario mais un repositionnement a lieu. Les chambres sont fragilisées par la baisse des soutiens publics au développement agricole et, face aux tensions qui animent la profession, ne parviennent pas à se positionner comme médiateurs. Une grande diversité d'appuis aux services co-existe à l'échelle nationale.

Hypothèse 3. La prise en charge du conseil par les filières et par les métropoles

Dans le scénario "Agriculture-santé sans contrainte énergétique forte", les consommateurs urbains, plus nombreux et influents, relayés par la grande distribution, ont réussi à imposer une réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture, pour des raisons de protection de la santé plutôt que pour des raisons environnementales. En l'absence de contrainte énergétique, et dans un contexte de politiques environnementales faibles, les tendances à l'étalement urbain, la prédominance du transport routier et la concurrence entre métropoles se poursuivent. Le pilotage des filières est dominée par l'aval, les labels et cahiers des charges se faisant très prescriptifs en matière de réduction de l'usage des phytosanitaires. Les producteurs s'adaptent plus ou moins bien, certaines filières subissant négativement cette nouvelle contrainte. Les espaces ruraux les plus isolés connaissent une déprise agricole marquée. A l'inverse, les métropoles investissent dans l'agriculture péri-urbaine pour répondre à la forte demande d'espaces verts et d'approvisionnement alimentaire de proximité des urbains. Il se développe un modèle d'agriculture raisonnée, spécialisée et à forte technicité, visant des niveaux élevés de production tout en réduisant significativement le recours aux pesticides. L'agriculture biologique connaît en parallèle un développement significatif.

Le positionnement des acteurs du conseil agricole est profondément modifié. Les Chambres d'agriculture sont affaiblies et perdent de plus en plus de légitimité. Le conseil est principalement réalisé par les agro-fournisseurs, les coopératives, les industriels de transformation, dans une logique de filières. Les bureaux d'études prennent une place croissante, et la concurrence entre ces acteurs s'accroît. Les intérêts commerciaux des industries agro-alimentaires prennent le pas sur les activités d'accompagnement et les producteurs perdent une partie de leur autonomie dans la gestion

de leurs exploitations. L'accompagnement répond avant tout à des opportunités économiques au détriment d'une logique volontaire ou proactive.

Des réseaux se créent localement entre le secteur privé, les métropoles, les agriculteurs pour le développement des filières. Cette configuration fait émerger une pluralité de pratiques agricoles en réponse aux nouvelles exigences de la société et aux caractéristiques locales. Dans cette configuration, le rôle du conseiller se situe davantage dans l'organisation de la concertation et de la coopération entre acteurs. Certaines métropoles se montrent plus dynamiques que d'autres dans la mise en œuvre de dispositifs de médiation entre les citadins et leurs campagnes, incluant le développement agricole. Pour celles-ci l'agriculture péri-urbaine constitue un outil d'aménagement du territoire au service des urbains, et garantit une partie de leurs approvisionnements.

Dans ce scénario, le système d'accompagnement est relativement efficace en termes d'innovations, mais il favorise les inégalités d'accès parmi les producteurs. Dans un contexte de baisse des dépenses publiques pour la recherche agronomique et le développement agricole, c'est le secteur privé qui investit dans les technologies pour répondre aux nouveaux défis adressés à l'agriculture. Les acteurs publics se concentrent sur une activité réglementaire tout en développant une logique de sensibilisation à des enjeux sanitaires et environnementaux. Au mieux, l'évolution de leur activité leur permet de faire davantage de veille pour tenir compte des innovations et expérimentations qui se font en marge du système.

Hypothèse 4. La prise en charge publique de la relance agronomique

Dans le scénario "Agriculture écologique et maîtrise de l'énergie", la nécessité de réduire l'impact environnemental des activités humaines et les opportunités ouvertes par ce nouveau défi font consensus dans les pays développés et commencent à s'imposer dans les pays émergents. Les ménages européens et français ont adapté leurs comportements de consommation par souci de préserver l'environnement et en réponse à des prix qui incluent désormais le coût environnemental des produits. La mise en place d'un marché commun du CO₂ États-Unis / UE avec compensation carbone aux frontières a initié un vaste mouvement de modernisation écologique. Dans ce contexte, l'agriculture, comme l'ensemble des secteurs économiques, a connu une profonde évolution vers de nouveaux modèles de production à plus faible impact climatique et environnemental, soutenue par une politique agricole réformée. Le changement de modèle reste cependant difficile et progressif, il suscite des réticences et des conflits au sein du monde agricole et nécessite de profondes évolutions de l'ensemble des filières. L'agriculture française s'oriente vers un modèle écologiquement intensif dans les grandes plaines céréalières en recourant notamment à la diversification des assolements, à la généralisation des cultures fixatrices d'azote en tête de rotation et au semis direct. Dans les zones intermédiaires et de montagne, les agriculteurs sont rémunérés pour la fourniture de services environnementaux et sont encouragés à rechercher une plus grande autonomie à l'échelle de l'exploitation (systèmes plus diversifiés basés sur la polyculture et l'élevage) ou à l'échelle du territoire (complémentarités entre exploitations).

Les soutiens et politiques publiques sont mis au service de la transition environnementale. Le retour de l'État dans la politique de développement agricole se concrétise tant dans les orientations que dans les moyens financiers investis dans la recherche agronomique. Les chambres d'agriculture sont les bras armés de cette politique volontariste. En lien avec le renouvellement de l'offre de formation, les conseillers développent trois types de compétences : une compétence en agronomie pour maîtriser le fonctionnement d'une exploitation, une compétence sur les impacts environnementaux des exploitations (incluant la thématique de l'énergie), et une compétence en

sociologie et animation de groupes socio-économiques. La nature du conseil donc est de plus en plus transversale et collective. Pour répondre à des demandes de groupes locaux à caractère plus individuel, l'accompagnement s'appuie sur la formation continue et par la généralisation de groupes de travail thématiques.

Les actions de développement agricole sont encadrées par des contrats d'objectifs ambitieux visant à mettre en œuvre un renouveau de l'accompagnement technique des agriculteurs. Ce retour de l'État tend aussi à inciter les conseillers à prendre le temps d'évaluer les effets des mesures déjà adoptées pour mettre en place des indicateurs d'économies engendrées et des approches par filières pour structurer le conseil. Le conseil est aussi diffusé massivement *via* les TIC (internet et intranet). La logique de diffusion est descendante, mais des outils sont également mutualisés autour de centres de documentation et à travers l'organisation de visites thématiques chez des agriculteurs.

* * *

Conclusion

L'analyse des tendances à l'œuvre aujourd'hui dans le conseil agricole en énergie reflète et modifie parfois certaines des tendances lourdes qui caractérise le conseil en France. Elles permettent de mettre au jour un certain nombre de difficultés et d'incertitudes concernant l'évolution du conseil dans les années à venir. La prise en compte de l'énergie dans les politiques publiques est fortement susceptible de contribuer à la transformation et la diversification des acteurs du développement agricole. Mais cette évolution dépend de nombre d'autres critères endogènes ou exogènes au champ du développement agricole : l'évolution du contexte énergétique tout d'abord, mais aussi le contexte institutionnel. Nombre d'incertitudes persistent au sujet de l'évolution du conseil, qui se reflètent dans les quatre hypothèses d'évolution du conseil.

Bibliographie

Guillaumin A., Dockes A.-C., 2009, « Les conseillers agricoles et le développement durable la nécessité d'un changement de posture », 16^{èmes} rencontres 3R, Institut de l'élevage, Maison nationale des éleveurs.

Lémery B. « Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs », *Conseiller en agriculture*, 2006.

Mundler P, Labarthe P, Laurent C, Les disparités d'accès au conseil. Le cas de la région Rhône-Alpes, *Economie rurale*, 291, 2006.

Portet F, Hérault B, 2010, « Agriculture Énergie 2030 : Comment l'agriculture s'adaptera-t-elle aux futurs défis énergétiques ? », Note d'analyse n°17, avril

http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_analyse171004.pdf

Zakeosssian D, Bauduceau N, Barbut L, Desgrée A, Les métiers de conseillers en développement agricole, Rapport de synthèse, AscA, 2005.

Annexe : La place du conseil dans la prospective agriculture Energie 2030
--

Les scénarios présentés dans la 2^e partie de l'article sont tirés de la prospective Agriculture Énergie 2030⁶. Cet exercice étudie les évolutions probables et possibles de l'agriculture française face au contexte énergétique d'ici 2030. Ni science ni pure imagination, la prospective part des réalités passées et présentes pour anticiper les futurs probables et préparer les décisions permettant de les favoriser ou éviter. Cet exercice a reposé sur les contributions du groupe Agriculture Énergie 2030. La méthode des scénarios permet d'une part une analyse systémique basée sur l'interaction des variables sélectionnées, d'autre part de brosser un large éventail des évolutions possibles. Elle consiste à :

- i. établir un état des lieux des liens entre l'agriculture et l'énergie,
- ii. construire une représentation commune du système (33 variables regroupées en cinq composantes),
- iii. explorer le champ des probables : identifier pour chaque variable les tendances lourdes, les incertitudes majeures et les tendances émergentes ou signaux faibles, sur la base de « fiches-variables ». Cette analyse débouche sur la formulation d'hypothèses contrastées, décrivant plusieurs évolutions possibles de la variable.
- iv. Construire les micro-scénarios par composante, puis les scénarios globaux (4) en croisant les composantes.
- v. dégager des orientations stratégiques : les scénarios ne sont pas une finalité en soi mais un outil permettant d'identifier les conclusions et enseignements qui se dégagent d'une lecture transversale des évolutions futures possibles et d'élaborer ainsi des orientations stratégiques.
- vi. Valoriser les travaux : les scénarios sont le point de départ pour une discussion sur les évolutions souhaitables et les défis à relever. Il faut pour cela favoriser leur appropriation et leur mise en discussion.

Le conseil en agriculture, une variable du système « agriculture/ énergie »

L'accompagnement technique et économique des agriculteurs figure parmi les 33 variables du système étudié (composante « agriculture et société »). Des éléments issus de la fiche-variable sont utilisés ici. Quatre hypothèses d'évolution ont été envisagées avant de construire les scénarios.

... et un objectif d'action publique

Le conseil agricole constitue l'un des 13 objectifs d'action publique que le groupe Agriculture Énergie 2030 recommande de mettre en œuvre : « soutenir l'innovation en matière de performance énergétique et mettre en place un dispositif dynamique d'accompagnement ». A la fois outil permettant d'atteindre plusieurs objectifs opérationnels et objectif en soi, le conseil aux agriculteurs présente donc un intérêt stratégique pour la mise en œuvre des politiques publiques visant la meilleure adaptation de la ferme France face au contexte énergétique.

6 Centre d'études et de prospective, MAAP, http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_analyse171004.pdf